



Politique institutionnelle

---

# La politique Handicap, Genre et Âge d'Humanité & Inclusion

---

Direction des Opérations  
2018

PII01





## Politique Institutionnelle

---

# La politique Handicap, Genre et Âge d'Humanité & Inclusion

Préambule	3
1 Déclaration de politique	4
2 Principes et approches reliés au handicap, au genre et à l'âge	6
2.1 Participation	6
2.2 Égalité et non-discrimination	6
2.3 Accessibilité	7
2.4 Protection	7
3 Engagements fondamentaux	8
3.1 Les engagements au niveau institutionnel	8
3.2 Les engagements au niveau opérationnel	10
4 Mise en œuvre	12
5 Suivi et évaluation	14
Notes	15

## Préambule

---

Cette politique définit les différents niveaux d'engagements d'Humanité & Inclusion (HI) concernant le handicap, le genre et l'âge, ainsi que les changements à opérer en la matière dans la manière de travailler de l'association – notamment avec ses partenaires –, en accord avec sa stratégie 2025. Ces engagements s'appliquent à l'ensemble du réseau HI<sup>1</sup>, et doivent être pris en compte aux niveaux opérationnel, technique et du plaidoyer, notamment dans les stratégies des directions techniques et opérationnelles, les politiques de programmation, etc.

La Politique Handicap, Genre et Âge a été développée en cohérence avec les politiques et directives institutionnelles de l'association « Protection des bénéficiaires contre l'exploitation et les abus sexuels », « Protection de l'enfance », « Code de conduite : Prévention des abus et protection des personnes » et « Planification, suivi et évaluation des projets » et son Référentiel qualité. Cette politique actualise et remplace la Politique Genre publiée en 2007.



### Quelques chiffres clés<sup>2</sup>

- **Handicap** : plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent avec un handicap ; environ un foyer sur quatre compte ainsi une personne handicapée.
- **Genre et handicap** : partout dans le monde, la prévalence du handicap est plus importante chez les femmes que chez les hommes<sup>3</sup>. Dans les pays à revenus moyens et faibles, on estime que près des trois quarts des personnes handicapées sont des femmes.
- **Âge et handicap** : sur un nombre estimé de 58 millions d'enfants déscolarisés au niveau primaire, un tiers sont handicapés, et les filles sont largement moins susceptibles d'être admises à l'école et d'y aller que les garçons.
- Entre 40 et 68 % des jeunes femmes handicapées subiront des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans<sup>4</sup>.

Ainsi, afin de ne laisser personne de côté, toute action humanitaire ou de développement doit prendre en considération l'étendue des discriminations liées au handicap, au genre et à l'âge, et activement prendre les mesures correctives permettant l'égalité des chances.

# 1.

## Déclaration de politique

Humanité & Inclusion (HI) vise l'inclusion de tous, en particulier des personnes les plus vulnérables et parmi elles des groupes discriminés ou fortement exposés au risque de discrimination. HI affirme par conséquent le droit à la dignité de chaque personne, et mène un plaidoyer pour l'inclusion et la pleine participation de tous, dans le respect de la diversité, de l'équité et des choix individuels. HI reconnaît par ailleurs la différence comme une richesse.

4 Dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflit et de catastrophe, le réseau HI agit avec les personnes handicapées et les groupes vulnérables pour répondre à leurs besoins essentiels en améliorant leurs conditions de vie et en promouvant le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Dans ses actions, HI porte une attention particulière à neuf facteurs générateurs d'inégalité : le **handicap**, l'**âge**, le **genre**, l'orientation sexuelle, le statut socioéconomique, la situation géographique, l'origine ethnique, la religion, l'opinion politique.

Ces facteurs générateurs d'inégalité ont tendance à se renforcer mutuellement lorsqu'ils interagissent et se combinent, générant des situations de vulnérabilité

et d'exclusion multiples. Priorité est donnée à certains facteurs en fonction du contexte et de l'objectif de l'intervention, des perceptions et croyances ainsi que des relations de pouvoir existantes et enracinées.

HI reconnaît, entre autres facteurs d'inégalité qui doivent être pris en compte, que :

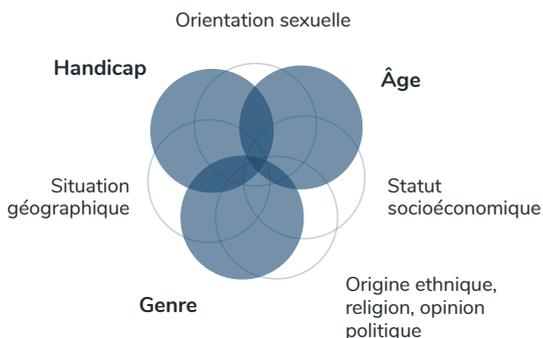
- Le handicap, le genre et l'âge s'observent en tant que **normes socialement construites** dans tout groupe humain, au sein desquels elles produisent divers effets entre les individus ;
- Le handicap, le genre et l'âge sont des **facteurs déterminants pour comprendre** les différents besoins, capacités et expositions aux risques des individus, dans tout contexte ou crise.

Ainsi, dans ses analyses, HI s'engage à porter une attention systématique aux inégalités liées au handicap, au genre et à l'âge et à la manière dont elles interagissent avec d'autres facteurs générateurs d'inégalité.

Sur cette base, le réseau HI s'engage à élaborer des stratégies programmatiques permettant aux personnes discriminées sur la base du handicap, du genre ou de l'âge de bénéficier de l'action humanitaire et des opportunités de développement sur la base de l'égalité avec les autres.

Dans ce but :

- Participation, égalité et non-discrimination, accessibilité et



**Facteurs d'exclusion et d'inégalité représentés par des cercles superposés, renforçant les inégalités et l'exclusion en fonction des perceptions et croyances d'un environnement donné**

protection sont les principes directeurs de cette politique.

- HI promeut une approche à deux facettes :
  - D'un côté, être **sensible au handicap, au genre, et à l'âge** dans tous les domaines d'activité de l'organisation.
  - De l'autre, être **transformatif** chaque fois que c'est possible pour parvenir à une inclusion effective.



### Les différents niveaux de programmation

- **Insensible** : la programmation ignore les normes, rôles, relations et besoins liés au handicap, au genre ou à l'âge, ce qui dans les faits renforce souvent les inégalités.
- **Neutre** : la programmation considère les normes, rôles, relations et besoins, et témoigne d'une connaissance du handicap, du genre et de l'âge ;

cependant, les actions ne sont pas adaptées pour garantir un égal accès aux bénéficiaires des interventions.

- **Sensible** : la programmation s'assure que les personnes discriminées sur la base du handicap, du genre ou de l'âge bénéficient des actions à égalité avec les autres.
- **Transformatif** : la programmation traite les causes profondes des inégalités ou les barrières systémiques à l'intersection du handicap, du genre et de l'âge. Elle promeut des changements durables pour que les personnes discriminées bénéficient également des opportunités du développement et de l'aide humanitaire.

Les personnes d'orientation sexuelle, d'expression de genre et d'identité de genre diverses sont incluses dans cette Politique. HI continuera à mettre en œuvre des initiatives pilotes pour leur inclusion, dans des contextes spécifiques et lorsque les équipes terrain ont l'expertise requise.

# 2

## Principes et approches reliés au handicap, au genre et à l'âge

L'action humanitaire inclusive et l'action de développement inclusive de HI sont sous-tendues par les principes fondamentaux suivants <sup>5</sup> :

### 2.1 Participation

La participation correspond à la pleine implication des garçons, filles, femmes et hommes de groupes d'âge différents (enfants et personnes âgées) – dont des personnes vivant avec des handicaps différents –, dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions et politiques qui les concernent. Les organisations agissant avec la participation de tous sont ainsi plus redevables, réceptives et efficaces, car leurs prises de décision sont mieux informées, plus sensibles aux différentes perspectives, et capitalisent sur les expériences vécues des personnes confrontées aux discriminations. Le fait de normaliser et systématiser les approches participatives produit de larges effets positifs.

### 2.2 Égalité et non-discrimination

L'**égalité** doit permettre aux personnes, quel que soit leur handicap, genre ou âge, de jouir de droits, d'opportunités et de ressources sur un pied d'égalité avec les autres. L'égalité suppose donc que la jouissance des droits et des opportunités ne soient pas limitées par le fait d'être né homme ou femme, d'être porteur d'une déficience ou d'appartenir à un groupe d'âge particulier. Pour parvenir à l'égalité des droits et des opportunités dans les actions humanitaires et de développement, HI promeut la **double approche** suivante, qui consiste à la fois à :

- **Lutter de façon transversale et intégrée** contre les inégalités liées au handicap, au genre et à l'âge dans le cadre du travail de HI et de ses partenaires, à tous les niveaux (y compris politique, financier...),
- **Soutenir les initiatives visant à renforcer l'autonomisation/ l'empowerment** <sup>6</sup> des filles, des garçons, des femmes et des hommes discriminés sur la base du handicap, du genre ou de l'âge.

La **discrimination** <sup>7</sup> renvoie à toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le handicap ou d'autres critères (sexe, âge, origine ethnique, etc.) qui a pour objet ou pour effet de compromettre ou d'empêcher la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, sur la base

de l'égalité avec les autres, de tous les droits humains. Ceci comprend le refus d'aménagements raisonnables.

## 2.3 Accessibilité <sup>8</sup>

L'accessibilité fait référence à un environnement, produit ou service qui est rendu disponible pour répondre aux besoins de tout le monde, y compris des personnes handicapées <sup>9</sup>. L'accessibilité permet en effet d'atteindre, de pénétrer, de circuler et d'utiliser pleinement un espace physique quelles que soient sa nature et sa fonction, ainsi que la possibilité de recevoir, comprendre, élaborer, modifier, partager et diffuser de l'information. L'accessibilité est un prérequis pour l'inclusion des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie sociale, économique, culturelle, religieuse, etc. de leur communauté sans aucune discrimination, ainsi qu'un investissement pour tous les autres segments de la population.

## 2.4 Protection

La protection vise à ne pas nuire aux enfants et aux personnes en situation de vulnérabilité, et à ne pas les exposer au risque de préjudice et d'abus par le personnel, les opérations et les programmes des organisations. Elle comprend la mise en place de mesures préventives pour réduire les dommages potentiels, de même que des mesures

proactives pour s'assurer de leur sécurité. Les principes fondamentaux de HI en matière de protection précisent les cadres et les obligations qui garantissent que les relations avec les bénéficiaires ou entre les personnels de HI respectent cette éthique, avec un accent particulier sur toutes les formes d'exploitation et d'abus – y compris les abus sexuels – et la protection des enfants <sup>10</sup>.



### Définitions

#### Handicap

« La notion de handicap évolue, et le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres » <sup>11</sup>.

#### Personnes handicapées

« Personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres » <sup>12</sup>.

# 3

## Engagements fondamentaux

### 3.1 Les engagements au niveau institutionnel

HI s'engage à contribuer à l'égalité face au handicap, au genre et à l'âge dans les domaines suivants :

#### Développement et partage des connaissances

**Objectif : Contribuer à créer une base de données probantes** visant à soutenir l'égalité et à lutter contre les discriminations liées au handicap, au genre et à l'âge.

Ceci requiert :

- **Des données probantes ;**
- **Des actions de recherche,** notamment sur la manière dont le genre et l'âge se combinent aux inégalités basées sur le handicap ;
- **Un partage des expériences,** des données probantes et des recherches en interne, avec les partenaires de HI et d'autres acteurs ;
- **Une collecte de données inclusive et fiable :** promouvoir une collecte de données précises et pertinentes, notamment sur le handicap en utilisant le questionnaire « Washington Group sets of questions » ; promouvoir une collecte de données inclusive, notamment

#### Genre

Le genre renvoie aux rôles, comportements et attributs socialement et politiquement construits pour les hommes et les femmes par une société donnée et que celle-ci considère comme plus appropriés et « valorisés » pour les hommes et les femmes. Ces constructions sont apprises et façonnent la façon dont les personnes se définissent elles-mêmes et dont elles sont définies par les autres. Ces normes liées au genre changent au fil du temps, et varient au sein et entre les sociétés. Le genre est à distinguer du **sexe, au sens biologique**, qui concerne les caractéristiques physiques et biologiques distinguant les hommes et les femmes.

#### Âge

Étape dans un parcours de vie envisagé comme un continuum de processus biologiques, comportementaux et psychosociaux. C'est aussi une construction sociale, la perception de l'âge et les représentations associées variant fortement d'une culture à l'autre, au sein d'une culture et dans le temps.

HI reconnaît que les déterminants universels que sont le handicap, le genre ou l'âge sont des constructions sociales dynamiques qui varient en fonction des cultures, au sein des cultures et dans le temps.

via la collecte de données mobile et autres technologies accessibles basées sur la participation des personnes concernées ;

- De publier et de partager largement dans des **formats accessibles**.

## Plaidoyer

**Objectif : Plaider pour un changement à tous les niveaux pour des politiques plus inclusives, notamment pour combattre les inégalités liées au handicap, au genre et à l'âge.**

Cela suppose un plaidoyer :

- Mené auprès des parties prenantes pour qu'elles prennent en compte et mesurent les inégalités et les discriminations basées sur le handicap, le genre et l'âge ;
- Etayé par des données probantes sur la façon de « ne laisser personne de côté » dans les actions humanitaires et de développement sur la base du handicap, du genre et de l'âge ;
- Mené directement et avec d'autres parties prenantes, notamment les organisations de personnes handicapées, les associations de femmes, etc.

## Communication

**Objectif : Une communication pour le grand public sur l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations liées au handicap, au genre et à l'âge.**

Cela suppose une communication :

- Positive sur la diversité, notamment sur le handicap, le genre et l'âge ;
- Promouvant des figures d'exemple ;
- Sans stéréotype, inclusive, et contribuant à déconstruire les stéréotypes ;
- Respectueuse de l'autonomie et de la dignité de chacun ;
- Accessible.

## Développement organisationnel

**Objectif : Renforcer les conditions d'une mise en œuvre effective de la Politique.**

Cela implique :

- D'assurer la diversité en tant qu'employeur attaché à promouvoir et mettre en œuvre des dispositifs adaptés pour recruter, retenir et faire progresser son personnel dans différentes situations relatives au handicap, au genre et à l'âge ;
- De promouvoir la diversité et de l'inclure dans divers processus institutionnels, dont la planification et le financement d'actions positives ou affirmatives, l'accessibilité et les aménagements raisonnables ;
- De renforcer les capacités des équipes et des instances de gouvernance vis-à-vis du handicap, du genre et de l'âge.

## 3.2 Les engagements au niveau opérationnel

**Pour être « sensible » dans tous ses domaines d'action,** HI s'engage à développer systématiquement des solutions sur mesure, pragmatiques et innovantes afin d'assurer que les personnes discriminées sur la base du handicap, du genre ou de l'âge bénéficient de ses actions sur la base de l'égalité avec les autres.

Être « sensible » implique de reconnaître et de répondre aux besoins des personnes discriminées sur la base du handicap, du genre et de l'âge, mais ne vise pas à changer les mécanismes à l'origine des inégalités.

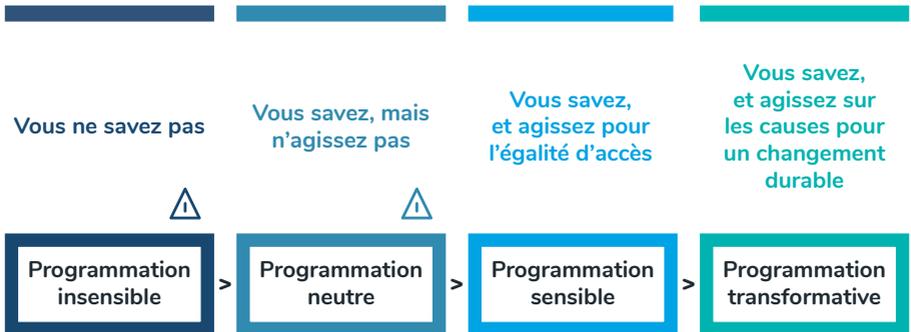
Cela requiert :

- De renforcer les capacités des personnes discriminées sur la base du handicap, du genre et de l'âge.

- De renforcer l'application des principes fondamentaux de participation, d'égalité et de non-discrimination, d'accessibilité et de protection. Cela implique des actions adaptées aux besoins et aux capacités des personnes discriminées.
- De travailler avec les prestataires de services et/ou les décideurs pour contrer les barrières auxquelles font face les personnes discriminées sur la base du handicap, du genre et de l'âge afin qu'elles accèdent à tous les services. Ceci nécessite la mise en place de mesures dédiées, dont des actions positives ou affirmatives et des aménagements raisonnables, parallèlement au renforcement des capacités des décideurs et des prestataires de services.



Les programmations insensibles et neutres au handicap, au genre et à l'âge ne répondent pas au cadre de qualité de HI, ni aux exigences de cette politique.



**Pour être transformatif chaque fois que c'est possible et pertinent,**

HI s'engage à **traiter les causes profondes des inégalités et/ou les barrières systémiques à l'intersection du handicap, du genre et de l'âge**, pour promouvoir des changements durables afin que les personnes discriminées bénéficient à égalité avec les autres des opportunités de développement et de l'action humanitaire.

HI vise ainsi à promouvoir l'inclusion durable des femmes et des hommes handicapés de tous âges. Pour ce faire, HI vise à établir des partenariats à tous les niveaux. De plus, il peut y avoir des contextes et des domaines d'intervention où HI et ses partenaires cherchent d'abord à être transformatifs vis-à-vis des inégalités rencontrées par les femmes et les filles, ou des personnes de groupes d'âge différents, y compris celles qui sont handicapées. Dans tous les cas, une analyse des contextes, capacités et partenariats locaux motivera le choix des programmes.



Lorsque la durée d'une intervention est courte et qu'il y a des pressions pour obtenir des résultats, les actions transformatives peuvent ne pas être une priorité. Toutefois, dans certains contextes, en particulier dans les situations de conflit, les

rôles traditionnels des femmes et des hommes, des jeunes et des personnes âgées peuvent avoir changé, les structures communautaires peuvent avoir évolué pour répondre au changement de contexte, ce qui peut avoir contribué à changer les attitudes et les comportements. Il est important qu'en tant qu'acteurs, HI comprenne ces changements afin de ne pas faire du mal en inversant par inadvertance les changements sociaux embryonnaires ou en renforçant les inégalités existantes qui peuvent être à l'origine du conflit.

**En plus des exigences présentées ci-dessus, être transformatif peut supposer :**

- **D'autonomiser** (*empower*) les personnes discriminées sur la base du handicap, du genre et de l'âge et leurs organisations représentatives, afin qu'elles participent pleinement et expriment leurs intérêts. Cela implique :
  - De renforcer les capacités individuelles, de soutenir le développement de la confiance en soi, des compétences interpersonnelles et sociales, et de favoriser le soutien entre pairs.
  - Le soutien aux mouvements et alliances auto représentatifs locaux et nationaux dans leurs actions de plaidoyer pour des réformes et des politiques concrétisant les droits humains.

- De renforcer les capacités des personnes confrontées à la discrimination, des autorités, décideurs, prestataires de services et acteurs internationaux afin :
  - De coordonner et d'améliorer la gouvernance d'un secteur ou d'un service, d'égaliser les chances et de proposer des réponses adaptées aux besoins, aux intérêts stratégiques, aux capacités et aux priorités des femmes et des hommes handicapés de tous âges qui sont confrontés aux discriminations.
  - D'assurer la participation effective, l'égalité et la non-discrimination, l'accessibilité et la protection.
- **Influencer/soutenir le développement de politiques et pratiques plus inclusives** et s'assurer du suivi de leur impact sur les différents groupes discriminés. Ceci inclut de mettre en place une ventilation des données et des mécanismes participatifs adéquats.
- **Remettre en cause les systèmes de pouvoir globaux et locaux** fondés sur – et alimentant – les préjugés et inégalités systémiques liées au handicap, au genre et à l'âge.

## 4

### Mise en œuvre

---

**Au niveau institutionnel,** la Politique Handicap, Genre et Âge s'applique à l'ensemble du réseau HI. Sa mise en œuvre est ainsi de la responsabilité de tous. Chacune des Directions de l'organisation dans son ensemble se doit d'en traduire les engagements dans des plans de déploiements spécifiques.

**Au niveau opérationnel,** les actions suivantes sont requises pour passer d'une programmation insensible ou neutre à une programmation sensible ou transformative sur les projets/programmes de HI :

- Assurer une **analyse différenciée selon le handicap, le genre et l'âge** à toutes les étapes du cycle de projet et des cadres de programmation <sup>13</sup> :
  - Analyse des différentes formes de pouvoir, et des différents besoins et intérêts face à ceux-ci ;
  - Analyse du contexte et des dynamiques contextuelles ; les situations de conflit ont notamment un impact sur les expériences individuelles, l'accès aux ressources, le contrôle des ressources, les différents rôles et responsabilités, les relations de pouvoir et comment chacun fait face à différents obstacles et opportunités ;
  - Gestion des données ventilées par handicap, sexe et âge ;

- Collecte de données et analyse précises et pertinentes, notamment vis-à-vis du handicap, en utilisant le *Washington Group set of questions*.
  - Renforcer les **partenariats** et toute forme de collaboration **pour l'égalité face au handicap, au genre et à l'âge** ;
  - Renforcer l'application des **principes fondamentaux** (participation, égalité et non-discrimination, accessibilité et protection) dans toutes les **phases du cycle de projet** et dans tous les **cadres de programmation** <sup>14</sup>.
- Mettre en lumière les gaps et déclencher des actions correctives ;
  - Définir les ambitions d'une programmation sensible et transformative au handicap, au genre et à l'âge ;
  - Définir des objectifs à terme ;
  - Être un outil d'apprentissage et orienter l'attention sur le handicap, le genre et l'âge.
- ↳ Voir le **Marqueur « handicap, genre et âge »**

Cette politique est complétée :

- d'un **guide méthodologique** qui précise les **engagements opérationnels pour chaque phase du cycle de projet ainsi que pour les cadres de programmation**. Il comprend également les processus, rôles et outils permettant d'appliquer les principes de cette politique.

↳ Voir le guide méthodologique : **Comment favoriser l'inclusion pour ne laisser personne de côté : Guide d'appui à la mise en œuvre de la Politique Handicap, genre et âge d'Humanité & Inclusion**

- D'un **marqueur « handicap, genre et âge »** à l'intention plus spécifiquement des projets et des programmes, qui a pour objectif de :
  - Évaluer leurs pratiques à l'aune des engagements clés de la politique ;
  - Déterminer s'ils sont insensibles, neutres, sensibles ou transformatifs ;

# 5

## Suivi et évaluation

---

Le suivi de la mise en œuvre de cette politique est assuré par chaque Direction, au moins une fois par an, et exigera l'engagement spécifique de chaque directeur en fonction du domaine d'activité propre à sa direction (Ressources Humaines, Communication...).

L'évaluation de la mise en œuvre de la politique est la principale responsabilité de la Direction Innovation, Impact et Information, et requiert la participation de toutes les Directions.

Le cadre proposé dans cette politique est flexible et évolutif, et fera l'objet de mise à jour afin de prendre en compte les expériences et les leçons apprises suite à sa mise en œuvre.

Par conséquent, le guide méthodologique et ses outils, notamment le marqueur, seront enrichis par des contributions régulières sur la communauté de pratique. Cet aspect sera de la responsabilité de la Direction Innovation, Impact et Information, et bénéficiera des contributions de chaque service/direction impliqué.

Comme pour toute politique institutionnelle, la mise en œuvre de la Politique Handicap, Genre et Âge peut être soumise à des vérifications, selon les instructions de la chaîne managériale et conformément aux responsabilités en matière de contrôle interne.

## Notes

---

1. Le réseau HI englobe l'organisation HI, à savoir la Fédération (sièges de Lyon, Paris, Bruxelles et les programmes) et les 8 associations nationales, ainsi que l'Institut HI pour l'Action Humanitaire.
2. Source : Making the SDGs count for women and girls with disabilities, Issue brief, UN WOMEN, 2017
3. 19 % pour les femmes, 12 % pour les hommes.
4. Données issues de "We decide", une initiative du FNUAP visant à promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion sociale des jeunes handicapés et à prévenir la violence sexuelle. Voir l'infographie.
5. Ils s'articulent avec les principes éthiques de HI (humanité, solidarité, impartialité et équité, indépendance, engagement) et d'autres principes énoncés dans les traités relatifs aux droits humains. Ces principes sont inscrits dans des cadres internationalement reconnus et sont déjà établis en tant que principes directeurs dans le Référentiel qualité HI de la politique de PSE.
6. « Renforcer le pouvoir intérieur des personnes, leur capacité à se connaître et à décider pour elles-mêmes, ainsi que leur capacité à agir vis-à-vis des autres et au niveau collectif ». Source : <https://people-at-the-center.org/>
7. Source : CRDPH.
8. Sur la base de l'Art. 1 de la CRDPH.
9. Incapacité physique, intellectuelle, visuelle, auditive ou psychologique.
10. « Protection des bénéficiaires contre l'exploitation et les abus sexuels », HI, 2011, mise à jour 2018 / « Protection de

l'enfance », HI, 2007, mise à jour 2018 / « Code de conduite : Prévention des abus et protection des personnes », HI, 2018.

11. D'après le préambule de la CRDPH.
12. Art.1 de la CRDPH.
13. Ibid.
14. Qu'ils soient géographiques, sectoriels ou techniques : comme les StratOp, les StraTech, les politiques de programmation, les documents cadres, etc.



## La politique Handicap, Genre et Âge d'Humanité & Inclusion

---

La Politique Handicap, Genre et Âge définit les engagements qui doivent faire l'objet d'un suivi systématique par Humanité & Inclusion (HI) à différents niveaux, ainsi que les changements à opérer dans la manière de travailler de l'association – notamment avec ses partenaires –, en accord avec sa stratégie 2025.

---

Humanité & Inclusion  
138 avenue des Frères Lumière  
CS 78378  
69371 Lyon CEDEX 08  
France

[publications@hi.org](mailto:publications@hi.org)

